

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **7 février 2011** à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents :        Gilles Marchand, maire  
                                  Étienne Veilleux  
                                  Sylvie Gélinas  
                                  Christian Morrissette  
                                  Luc Pelletier  
                                  Marie-Soleil Anger

Était absent :              Luc Richard

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Annie Poirier, madame Mélisa Morissette ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Normand Champagne, étaient également présents.

#### **11-02-030.      Ouverture de la session**

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 20 h 00.

#### **11-02-031.      Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

#### **11-02-032.      Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de monsieur **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouverte la rubrique *Affaires nouvelles*.

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du procès-verbal des modifications des procès-verbaux de l'année 2010
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011
7. Liste des comptes payés
8. Liste des comptes à payer
9. Honoraires comptables pour 2009
10. Dépôt des activités financières 2011
11. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement # 252 avec modifications régissant l'implantation d'éoliennes
12. Demande de subvention - Emploi d'été étudiant 2011
13. Demande de subvention – Jeunes au travail Desjardins
14. Restructuration des services administratifs
15. Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - 15.1 Nomination de madame Mélisa Morissette
  - 15.2 Contrat de travail
  - 15.3 Gestion du compte
16. Mobilier de bureau
17. Contrat téléphone bureau
18. Étude concernant la signalisation (Fray, consultants)
19. Projet famille Bazin
20. Procédures pour défaut de paiement des taxes à retirer
21. Salle municipale
  - 21.1 Dépôt du rapport de la salle pour 2010
  - 21.2 Location de la nouvelle salle communautaire pour l'année 2011

22. Contrat maquette dans le cadre de la politique pour l'intégration des arts à l'architecture des bâtiments publics
23. Entente de services pour surveillance des travaux d'infrastructures du Centre multifonctionnel
24. Adoption des règlements de concordance, demande de prolongation de délai
25. Gestion des documents et archivage
26. Lettre de la municipalité de Villeroy pour le budget pour la route des 4 comtés pour 2011
27. Augmentations salariales pour l'année 2011
28. École de la Croisée - demande d'aide financière
29. Demande d'autorisation temporaire pour accès à la rue Yvan à partir de la route
30. Demande d'ajout d'un feu clignotant et d'une voie de refuge sur la route 263 pour l'accès au rang Saint-François
31. Décontamination du terrain de la municipalité
32. Correspondance générale
33. Affaires nouvelles
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

**11-02-033. Dépôt du procès-verbal des modifications des procès-verbaux de l'année 2010**

Dépôt du procès-verbal des modifications aux procès-verbaux de l'année 2010. Le Conseil prend acte.

**11-02-034. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**11-02-035. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**11-02-036. Liste des comptes payés**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE DÉPENSER**

La secrétaire-trésorière fait la déclaration suivante :

" Les dépenses suivantes ont été autorisées ou effectuées par la secrétaire-trésorière aux termes de la délégation de pouvoirs d'autoriser et d'effectuer les dépenses tel que stipulé au règlement numéro 210. "

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Saint-Louis-de-Blandford, ce septième jour du mois de février de l'an deux mille onze.

---

Mélisa Morissette, secrétaire-trésorière

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
REGIE INTERMUNICIPALE	quote- part janvier 2011	8 366.40 \$
VISA DESJARDINS	publipostage et repas St-Hubert Noël	171.01 \$
HYDRO-QUEBEC	éclairage public décembre 2010	350.86 \$
HYDRO-QUEBEC	élect. mun. 1er oct au 30 nov 2010	743.92 \$
TELEBEC LTEE	Téléphone décembre	169.60 \$
ADMQ	cotisation et assurances dir. générale	585.13 \$
ROULI-BUS INC.	contribution financière 2011	2 637.00 \$
CHEVALIERS DE COLOMB	aide financière 2010 Guignolée	25.00 \$
Les Harmonies Prince-Daveluy	aide financière 5 élèves Harmonies	125.00 \$
PARTENAIRES 12-18 ÉRABLE	contribution financière 2011	2 019.25 \$
PARTAGE ST-EUSEBE	aide financière 2010	125.00 \$
GESTERRA	rajustement prix pétrole janv-juin	1 094.30 \$
FINANCIÈRE BANQUE	Int + Cap pour rang St-Francois	38 961.90 \$
C.D.E.SAINT-LOUIS-DE-INFOTECH	remboursement taxes 2010	13 923.00 \$
M.R.C. D'ARTHABASKA	contrat service 2011	4 978.53 \$
L'INDUSTRIELLE - ALLIANCE	1er versement quote-part	23 268.00 \$
REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10697	380.02 \$
RECEVEUR GENERAL DU MUN. STE-ELISABETH-DE-	Remises provinciales	1 771.36 \$
GESTERRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10697	772.98 \$
GESTERRA	Frais inscription Congrès Combec	313.29 \$
GESTERRA	Remplacement de 3 bacs et frais	654.68 \$
GESTERRA	Tonnage Écocentre juillet à décembre	68.79 \$
S.G. CONSTRUCTION	2e versement contrat centre	254 132.13 \$
GESTERRA	Ordures Domaine Jacques, édifice mun.	408.47 \$
Gesterra	Enlèvement des ordures	5 922.60 \$
Receveur général	Remises 2010-12	2 631.01 \$
Revenu Québec	Remises 2010-12	1 168.60 \$
<b>Total :</b>		<b>365 767.83 \$</b>

**Salaires** **7 432.89 \$**

**Total des dépenses effectuées : 373 200.72 \$**

## RÉSOLUTION

Sur proposition de monsieur **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter tous les comptes payés pour un montant de 373 200.72 \$.

### 11-02-037. Liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2011

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
ANNIE POIRIER	121.35 \$
BUROPRO	361.69 \$
CENTRE INFORMATIQUE MICROMEDICA	1 017.07 \$
CRSBP - CQLM	(25.18 \$)
ENTREPRISES R.M. PEPIN INC.	21 284.99 \$
ENTREPRISES L.C.R. INC.	2 672.34 \$
GAETANE GAGNON	99.74 \$
GESTERRA	1 586.70 \$

HAMEL PROPANE INC.	6 585.77 \$
HOME HARDWARE	59.96 \$
INFOTECH	(700.91 \$)
JEAN-CLAUDE LIZOTTE INC.	6 807.33 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES SM INC.	72.52 \$
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.	737.38 \$
LES EDITIONS YVON BLAIS INC.	268.80 \$
LES LABORATOIRES SHERMONT INC.	1 106.49 \$
LES PÉTROLES SONIC	938.73 \$
L'INDUSTRIELLE - ALLIANCE	925.38 \$
MARIUS MARCOUX & FILS INC.	140.13 \$
MUN. STE-ELISABETH-DE-WARWICK	145.26 \$
NORMAND CHAMPAGNE	47.18 \$
REGIE INTERMUNICIPALE INCENTRAIDE	8 366.40 \$
REST. & DEP. NICO ENR.	90.72 \$
SERVICE SANITAIRE AEL	317.31 \$
SOCAN	210.84 \$
SOGETEL	6 897.79 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	169.31 \$
VILLE DE VICTORIAVILLE	540.00 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>60 845.09 \$</b>

## RÉSOLUTION

Sur proposition de madame **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes pour un montant de 60 845.09 \$.

### 11-02-038. Honoraires comptables pour 2009

## RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission a été déposée par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c. au montant de 3 700.00 \$ pour les services professionnels se rapportant à l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une facture au montant de 9 610.00 \$ a été déposée par firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c. comprenant des services considérés comme étant exclus de la soumission ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune soumission additionnelle n'a été déposée pour modifier l'entente initiale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité et la firme comptable ont conjointement retardé et entravé le travail de vérification ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des honoraires professionnels comptables de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 pour un montant de 3 700.00\$ tel que stipulé dans la soumission déposée et de partager conjointement avec la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c. le coût du surplus facturé au montant de 5 910.00 \$, représentant une somme à payer pour la municipalité de 2 955.00 \$, conditionnellement à la réception d'une note de crédit de 2 955.00 \$ par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.

### 11-02-039. Dépôt des activités financières 2011

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

**11-02-040. Adoption du 2e projet de règlement # 252 avec modifications, modifiant le règlement numéro 194 régissant l'implantation d'éoliennes**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 194 est en vigueur pour le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la municipalité est de régir l'implantation d'éoliennes sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, une modification au règlement de zonage s'avère nécessaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 1<sup>er</sup> projet de règlement # 252 régissant l'implantation d'éoliennes et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation a été adopté par résolution à la séance ordinaire du 8 décembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par la conseillère Marie-Soleil Anger lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du 1er projet de règlement a été tenue le 17 janvier 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, l'adoption d'un 2<sup>e</sup> projet de règlement est nécessaire en vertu de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement # 252 modifiant le règlement de zonage # 194 afin de régir l'implantation d'éoliennes, lequel fait partie intégrante de la présente résolution et se lit comme suit :

**2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 194 AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 9 du règlement de zonage # 194 est modifié par l'insertion, à la suite de la définition de « entrepôt », de la définition de « éolienne de petite dimension », qui se lit comme suit :

**Éolienne de petite dimension**

Éolienne d'une hauteur inférieure à 40 mètres depuis la surface normale du sol jusqu'à la nacelle. Elle ne sert qu'à la production domestique d'électricité et non à la revente commerciale. ».

**ARTICLE 3**

Le chapitre 15 du règlement de zonage # 194 intitulé « Dispositions particulières relatives à certains usages, constructions ou ouvrages » est modifié par l'insertion, à la suite de la section 9 intitulée « Chenils », de la section 10 qui se lit comme suit :

## « SECTION 10 »

### ÉOLIENNES DE PETITE DIMENSION

#### **154. IMPLANTATION DES ÉOLIENNES DE PETITE DIMENSION**

L'implantation d'une éolienne de petite dimension est autorisée comme usage complémentaire à un usage principal résidentiel dans toutes les zones, aux conditions suivantes :

- a) l'implantation est autorisée seulement dans la cour arrière à l'exception d'une éolienne de type turbine qui peut être installée sur le toit;
- b) une seule éolienne de petite dimension par tranche de cinq hectares de terrain est permise. Malgré ce qui précède, une éolienne de petite dimension est également permise pour tout terrain d'une superficie moindre que cinq hectares mais égale ou supérieure à 0,5 hectare;
- c) les éoliennes de petite dimension dont la structure (le mât) est faite en treillis sont prohibées;
- d) la distance minimale entre une ligne de lot et une éolienne de petite dimension (incluant l'extrémité des pales) est de dix mètres (10 m);
- e) l'implantation des fils électriques entre l'éolienne de petite dimension et le bâtiment principal doit être souterraine;
- f) le bruit émis par une éolienne de petite dimension ne doit pas excéder 45 décibels. Cette mesure peut être remplacée par la municipalité afin de tenir compte des conditions de bruit particulières, des sites de mesure du bruit émis, etc.;
- g) dans le cas où une éolienne de petite dimension n'est plus utilisée, celle-ci doit être enlevée et le site doit être remis à l'état naturel dans un délai de douze (12) mois. ».

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

#### **11-02-041. Demande de subvention - Emploi d'été étudiant 2011**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut demander une subvention représentant un montant de 50% du salaire versé relativement à l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la subvention Emploi d'été étudiant 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se prévaloir des services d'un étudiant comme journalier en voirie municipale et animateur de camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Luc Pelletier**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande de subvention dans le cadre de Emploi d'été étudiant 2011 et que conditionnellement à son obtention, embaucher un étudiant pour la période estivale 2011 à raison de 40 heures par semaines, durant 8 semaines.

#### **11-02-042. Demande de subvention – Jeunes au travail Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut demander une subvention représentant un montant de 50% du salaire versé relativement à l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la subvention Jeunes au travail Desjardins ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se prévaloir des services d'un étudiant comme journalier en voirie municipale et animateur de camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande de subvention dans le cadre de la subvention Jeunes au travail Desjardins et que conditionnellement à son obtention, embaucher un étudiant pour la période estivale 2011 à raison de 40 heures par semaines, durant 8 semaines.

**11-02-043. Restructuration des services administratifs**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches reliées au poste de directeur(trice) général(e) sont augmentées par l'ajout de nouvelles tâches administratives diverses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps alloué actuellement pour la tâche de directeur(trice) général(e) à 25 heures par semaine est insuffisant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désire se prévaloir des services d'un directeur(trice) général(e) à raison de 35 heures par semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui occupe le poste de directrice générale, madame Annie Poirier, ne désire pas assumer cette tâche à raison de 35 heures par semaine, incluant les présences aux divers comités et ce, en soirée ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annie Poirier a annoncé son départ lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal d'ouvrir un poste de directeur général et secrétaire-trésorier à raison de 35 heures par semaine, incluant les présences aux divers comités.

**11-02-044. Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

**11-02-044.1 Nomination de madame Mélisa Morissette**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu l'article 179 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et des ses archives, désigné comme étant secrétaire-trésorier ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'embaucher madame Mélisa Morissette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière selon les termes du contrat à signer, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**11-02-044.2. Contrat de travail**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de monsieur **Luc Pelletier**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le maire, monsieur Gilles Marchand, à signer le contrat de travail avec madame Mélisa Morissette afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

**11-02-044.3. Gestion du compte**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le maire et la directrice générale soient les

représentants de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour le compte numéro 550443. Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
- faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;
- être administrateur du compte par internet Accès D Affaires.

Afin de pouvoir lier la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature des deux représentants.

**11-02-045. Mobilier de bureau**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser l'achat d'un mobilier de bureau au montant de 299.00 \$ plus les taxes applicables.

**11-02-046. Contrat téléphone bureau**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'Étienne Veilleux, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le contrat de services téléphoniques pour l'édifice municipal à la compagnie Sogetel pour un montant mensuel de 151,04 \$.

**11-02-047. Étude concernant la signalisation (Fray, consultants)**

Dépôt d'une offre de services par Fray Consultant relativement à la signalisation municipale. Cet item est reporté à une session ultérieure lors de l'élaboration du prochain budget.

**11-02-048. Projet famille Bazin**

Dépôt d'une demande pour un projet de construction de chalets. Après discussion, il est convenu que sur approbation des demandeurs, cette demande soit confiée à un urbaniste relativement aux modifications des règlements d'urbanisme, aux frais des demandeurs, et qu'un projet soit déposé au Conseil municipal.

**11-02-049. Procédures pour défaut de paiement des taxes à retirer**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Pelletier**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de retirer les demandes de recouvrement pour défaut de paiement des taxes déposées à la MRC d'Arthabaska pour dossiers suivants :

Numéros de matricule : 1623 95 6580 et 1623 95 6580

Adresse de la propriété : 10<sup>e</sup> Rang

Propriétaire : Raymond Chabot inc.

Numéro de matricule : 1921 25 1090

Adresse de la propriété : 70, 2<sup>e</sup> Rang

Propriétaire : Steve Vézina



**11-02-050. Salle municipale**

**11-02-050.1. Dépôt du rapport de la salle pour 2010**

Dépôt du rapport des revenus et dépenses pour la salle municipale. Le Conseil prend acte.

**11-02-050.2. Location de la nouvelle salle communautaire pour l'année 2011**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le prix de location de la salle soit fixé comme suit :

Organismes communautaires :

Salle seulement :	0 \$
Salle avec cuisine et chambre froide :	0 \$
Ménage :	Prix coûtant

Autres organismes :

Salle seulement :	175,00 \$
Salle avec cuisine et chambre froide :	225,00 \$
Ménage inclus	

**11-02-051. Contrat maquette dans le cadre de la politique pour l'intégration des arts à l'architecture des bâtiments publics**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le maire à signer le contrat maquette avec l'artiste sélectionnée, madame Dominique Laquerre.

**11-02-052. Entente de services pour surveillance des travaux d'infrastructures du Centre multifonctionnel**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Pelletier**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le maire à signer une entente de services pour la surveillance des travaux de construction du centre multifonctionnel avec Gestion Onil Dargy inc., lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**11-02-053. Adoption des règlements de concordance, demande de prolongation de délai**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 4 avril 2006, du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est avancée dans le processus d'élaboration des règlements de concordance suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le début du processus d'adoption des règlements de concordance est prévu pour le mois de février 2011 et que le processus durera environ 5 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), « le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la

*municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance »;*

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 239 de cette même loi, « *le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité régionale de comté, d'une municipalité (...), un délai ou un terme que leur impartit la présente loi, un règlement, une ordonnance, un avis ou un décret adopté ou rendu en vertu de la présente loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli. S'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité régionale de comté, de la municipalité (...) en défaut, selon les conditions qu'il détermine* »

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu :

**QUE** le Conseil demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford jusqu'au 31 juin 2011.

#### **11-02-054. Gestion des documents et archivage**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de Marie-Soleil Anger, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du Guide de classement des municipalités, édition 2011, au montant de 95.00 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la structuration de la gestion et de l'archivage des documents de la municipalité selon ce guide.

#### **11-02-055. Lettre de la municipalité de Villeroy pour le budget pour la route des 4 comtés pour 2011**

Le maire rapporte qu'une rencontre est prévue avec les maires des municipalités faisant partie de l'entente. Cet item est donc reporté à une session ultérieure.

#### **11-02-056. Augmentations salariales pour l'année 2011**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que le salaire de monsieur Normand Champagne, inspecteur en bâtiment et voirie, soit majoré de 2%, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
2. Que le salaire de madame Gaétane Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe, soit majoré de 2%, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **11-02-057. École de la Croisée - demande d'aide financière**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'établissement de l'École de la Croisée a déposé une demande d'aide financière afin de bonifier et améliorer certaines activités offertes par l'école ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire s'impliquer dans le dynamisme de son milieu afin que les jeunes enfants ainsi que leurs familles habitant le territoire puisse en bénéficier ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal de verser une somme de 300.00 \$ à titre de contribution financière pour les activités des élèves de l'École de la Croisée.

#### **11-02-058. Demande d'autorisation temporaire pour accès à la rue Yvan partir de la route**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire appuyer le Comité de développement économique de Saint-Louis-de-Blandford pour le prolongement du développement domiciliaire de la rue Yvan ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour prolonger le développement domiciliaire et donner accès à cinq terrains appartenant Comité de développement économique de Saint-Louis-de-Blandford, la Municipalité doit utiliser la continuité de la rue Yvan ;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur de la rue est insuffisante et que la sortie de la rue présente des risques d'accidents ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité :

1. s'engage à déposer une demande d'accès temporaire au ministère des Transports ;
2. réaménagement, à ses frais, la sortie de la rue Yvan sur la rue Principale ;
3. s'engage à procéder à l'entretien la rue Yvan ;
4. demande au ministère des Transports d'aménager une voie de refuge à la sortie de la rue Principale à la suite du déplacement de la rue Yvan par la municipalité, à ses frais, afin s'assurer la sécurité des usagers de la sortie de la rue Yvan et qu'un plan de réaménagement soit déposé à la suite du déplacement de la rue Yvan ;
5. autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer des permis de construction, conditionnellement à l'obtention du permis d'accès temporaire délivré par le ministère des Transports.

**11-02-059. Demande d'ajout d'un feu clignotant et d'une voie de refuge sur la route 263 pour l'accès au rang Saint-François**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a constaté que plusieurs accidents de la route sont survenus à l'intersection de la route 263 et du rang Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** des dangers sont apparents pour les usagers de la route 263 qui tournent dans le rang Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'une courbe prononcée et d'un pont qui réduisent la visibilité et la sécurité de cette intersection ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports d'ajouter un feu clignotant et une voie de refuge à l'intersection de la route 263 et du rang Saint-François.

**11-02-060. Décontamination du terrain de la municipalité**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité que tous les frais additionnels engendrés par la contamination des terrains appartenant à la Fabrique Saint-Louis-de-Blandford soient facturés à la Fabrique.

**11-02-061. Correspondance générale**

**11-02-061.2 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec**

Dépôt d'une lettre déterminant le montant de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 1 112.00 \$.

**11-02-062. Affaires nouvelles**

**11-02-062.1. Demande d'utilisation partielle du câble du 10<sup>e</sup> Rang**

## RÉSOLUTION

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser la compagnie Sogetel à utiliser 12 fibres optiques contenues dans le câble de fibre optique installé sur le 10<sup>e</sup> Rang contenant au total 60 fibres, conditionnellement à ce qu'au besoin, la Municipalité puisse révoquer cette utilisation et qu'un montant de 300,00 \$ annuellement soit versé par la Municipalité du Canton de Maddington. Pour les fins de la présente résolution, le maire est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

### 11-02-062.2. Avis de motion – modification du règlement de zonage numéro 194

#### AVIS DE MOTION

Avis est donné qu'un projet de règlement numéro 2011-255 modifiant le règlement de zonage numéro 194 concernant l'ajout d'une zone commerciale à même une partie de la zone R-2 sera déposé à une séance ultérieure.

### 11-02-062.3. Avis de motion – modification du plan d'urbanisme numéro 193

#### AVIS DE MOTION

Avis est donné qu'un projet de règlement numéro 256 modifiant le plan d'urbanisme numéro 193 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation urbaine sera déposé à une séance ultérieure.

### 11-02-062.4. Fonds Conjoncturel

## RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Pelletier** et accepté à l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du Fonds Conjoncturel pour les projets suivants :

- déploiement du réseau de fibre optique ;
- construction du centre multi-fonctionnel ;
- aménagement du terrain de baseball ;
- aménagement de la salle de conditionnement physique ;
- acquisition de tables, chaises et scène pour la salle communautaire ;
- aménagement extérieur du centre multifonctionnel ;
- acquisition de bandes de patinoires ;
- acquisition d'une surfaceuse à glace.

### 11-02-062.5. Fonds de soutien aux territoires en difficulté

## RÉSOLUTION

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger** et accepté à l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour les projets suivants :

- déploiement du réseau de fibre optique ;
- construction du centre multi-fonctionnel ;
- aménagement du terrain de baseball ;
- aménagement de la salle de conditionnement physique ;
- acquisition de tables et de chaises pour le centre multifonctionnel ;
- aménagement extérieur du centre multifonctionnel ;
- acquisition de bandes de patinoires
- acquisition d'une surfaceuse.

**11-02-062.6. Note de crédit pour Raymond Chabot inc.**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Sylvie Gélinas** et accepté à l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'accorder une note de crédit au notaire Jacques Lafond pour Raymond Chabot inc. en raison d'une erreur d'information de la municipalité selon les termes suivants :

Matricule : 1623 64 4015  
Montant du crédit : 250.55 \$

Matricule : 1623 95 6580  
Montant du crédit : 220.45 \$

**11-02-062.7. Avis de motion - règlement numéro 152 sur les animaux**

**AVIS DE MOTION**

Étienne Veilleux donne avis qu'un règlement portant le numéro 257 concernant les personnes chargées de l'application du règlement numéro 152 concernant les animaux sera déposé à une séance ultérieure.

**11-02-062.8. Le comité de la Politique familiale municipale : sa composition, son mandat**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est d'élaborer une politique familiale municipale « PFM » pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles, selon les étapes de la vie familiale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et de son substitut.

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- d'assurer l'élaboration de la PFM :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
  - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » ;
  - de proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
  - en priorisant les éléments du plan d'action ;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en oeuvre de la politique familiale ;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM ;

- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM ;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille » ;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

**11-02-062.9. Dépôt d'une lettre d'intentions par Annie Poirier**

Dépôt d'une lettre d'Annie Poirier informant de son refus d'assumer ses fonctions selon la réorganisation administrative proposée et résiliant l'entente de travail intervenue le 31 mai 2010.

**11-02-062.10. Lettre de remerciements**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir une lettre de remerciements à madame Annie Poirier pour les services rendus.

**11-02-062.5. Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – programme de soutien aux installations sportives ou récréatives**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger** et accepté à l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – programme de soutien aux installations sportives ou récréatives pour les projets suivants :

- construction du centre multi-fonctionnel ;
- aménagement du terrain de baseball ;
- aménagement de la salle de conditionnement physique ;
- acquisition de tables et de chaises pour le centre multifonctionnel ;
- aménagement extérieur du centre multifonctionnel ;
- acquisition de bandes de patinoires
- acquisition d'une surfaceuse.

**11-02-063. Période de questions**

**11-02-064. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Marie-Soleil Anger**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la levée de l'assemblée à 21h23.

---

Gilles Marchand, maire

---

Mélisa Morissette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière